

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
JC.Guilbert - AM
N° 2018-D-125

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'ALPHA - CONTRAT DE CESSION DES DROITS DE L'EXPOSITION "LES MURS ONT DES OREILLES" ENTRE JULIA CHAUSSON ET GRANDANGOULEME

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation de l'exposition « Les murs ont des oreilles » passé entre Julia Chausson, auteur et illustratrice, 128 rue Ordener 75018 Paris, et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque située 1 rue Coulomb 16000 Angoulême.

Article 2 – Le contrat prévoit que l'exposition se déroulera du 3 mars au 28 avril 2018 sur les sites suivants:

- Médiathèque Municipale de La Couronne, 1 allée des sports 16400 La Couronne, du 3 au 9 avril 2018
- Médiaporte, 15 rue de Puyguillen 16600 Ruelle Sur Touvre, du 9 au 23 avril 2018,
- Médiathèque de Linars « La source » 1 rue du puit 16730 Linars, du 23 au 30 avril 2018.

Cependant, la cession des droits d'exposition est accordée du 6 mars au 28 avril 2018.

Article 3 – GrandAngoulême versera à l'auteur la somme à 1 350 € TTC, non compris le transport aller et retour des œuvres.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 avril 2018